

Impact

ODD principal

ODDs secondaires



Input		2014	2015	2016	2017	2018
Total ressources engagées	Montant €	1 049 090 €	1 067 634 €	1 168 405 €	1 158 386 €	1 309 450 €

Output		2014	2015	2016	2017	2018
Déchets collectés	Kg/an/hab	439 kg	380 kg	428 kg	409 kg	422 kg
Déchets ménagers		196 kg	192 kg	167 kg	152 kg	137 kg

Outcome		2014	2015	2016	2017	2018
Fractions recyclables	% du total	55%	49%	61%	63%	68%

Production de la fiche

Opération d'inventaire	Schiffflange 2019
Rédacteur fiche	Deveco SA - Jean-Luc Karleskind
Acteur de terrain	Guy Spanier
Valideur inventaire	Albert Kalmes

Gestion des déchets

Identification

	Entité légale	Locaux 1
Nom	Commune de Schiffflange	Service d'Urbanisme et de Développement Durable (SUDD)
Adresse	Avenue de la Libération L-3801 Schiffflange	14, Avenue de la Libération L-3801 Schiffflange
Web	www.schiffflange.lu	
Email		
Responsable/ Contact	Albert Kalmes 54.50.61.304 Albert.Kalmes@schiffflange.lu	Guy Spanier 54.50.61.331 Guy.Spanier@schiffflange.lu
Forme juridique	Commune	
Date création		
Note Identification:		

Intention

Quelle était l'intention de ceux qui ont lancé cette initiative ? Quelle tendance l'initiative veut-elle influencer ? Quel effet de réduction d'effets indésirables ou d'augmentation d'effets désirables est recherché ?

Un des objectifs de la stratégie pour la protection du climat définie en 2013 était :
- Augmenter le taux de collecte des fractions recyclables des déchets ménagers à 65%, 70% et 80% d'ici respectivement 2020, 2022 et 2030

Description Initiative

Décrire en quoi consiste l'activité du collectif. Le cas échéant, mentionner les projets futurs.

Dans le cadre du respect des contraintes légales s'imposant aux communes depuis la loi du 21 mars 2012 sur la gestion des déchets qui institue le principe du "pollueur-payeur", la Commune a utilisé la taxe de raccordement comme instrument d'incitation pour les ménages de séparer leurs déchets.

Un nouveau règlement communal est introduit qui prévoit qu'à compter du 1er janvier 2016, la taxe de raccordement est réduite à mesure que les ménages adhèrent à la collecte séparée. La taxe de raccordement est de 13€/mois. Les réductions mensuelles sont les suivantes :

Pour collecte séparée de :

- biodéchets : -2€
- verre : -1€
- papier : -1€

La collecte et la vidange de ces fractions sont gratuites.

La Commune souhaitait reverser aux ménages le produit réalisé grâce à la vente des fractions recyclées mais ceci a été refusé par le Ministère.

En 2018, 20 à 25% des ménages n'avaient toujours pas adhéré à la collecte séparée. Un nouveau règlement communal entrant en vigueur le 1er janvier 2019 a augmenté la taxe de raccordement de 13€ à 18 € et augmenté les remises pour adhésion à la collecte séparée :

- biodéchets : -3€
- verre : -3€
- papier : -3€

Les déchets ménagers (poubelle noire) font l'objet d'une franchise mensuelle de 120 l/mois et 10 kg/mois par ménage. Ainsi, celui qui gère bien ses déchets obtient la gratuité du ramassage.

La réglementation communale institue le principe du "pollueur-payeur" dans les résidences en identifiant individuellement les résidents au lieu de partager collectivement la charge sur base des millièmes. La poubelle de la résidence est équipée d'un sas à ordures accessible par badge identifiant le résident et la facturation est individualisée en fonction de l'usage. Le règlement impose cette installation dans les résidences à partir de 10 unités.

A partir de 20 unités, les résidences doivent en outre être équipées d'un centre de recyclage pour les ampoules, les médicaments, les déchets électroniques, etc...

A Schiffflange, les éventuelles infractions sont punies d'amendes communales ce qui évite le recours à la voie judiciaire plus lente, plus chère et potentiellement moins dissuasive.

Faiblesses - Menaces

Décrire en quoi l'activité du collectif pourrait avoir des faiblesses au regard de certaines cibles. Un exemple de faiblesses serait des créations d'emplois qui génèreraient d'importantes pollutions environnementales ou une énorme ponction sur les ressources en eau ou sur un biotope protégé. Un exemple de menace serait la possibilité de plainte d'une entreprise du secteur à but lucratif pour la concurrence déloyale que lui ferait une initiative subventionnée du secteur social.

On pouvait craindre que des systèmes plus restrictifs et contraignants mènent à du littering. A Schiffflange, cette crainte ne s'est pas matérialisée.

Gestion des déchets

Classification Cible(s) ODD	1. Pour être prioritaire, il faut qu'il ressorte clairement de la description de l'intention qu'une cible soit impactée. 2. Si plusieurs cibles sont impactées, la cible la plus pertinente sera la "Cible prioritaire". Cette cible définit l'ODD prioritaire. 3. Toute autre cible d'autres ODDs que l'ODD prioritaire sera indiquée dans la zone "Cibles secondaires". Dans l'onglet "Résumé", l'initiative sera également associée à ces ODDs à titre secondaire.
--	---

ODD principal



Cible prioritaire de l'ODD principal

11.6	D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets
Commentaire	

Autres cibles de l'ODD principal

Cible	Texte Cible
Commentaire	

ODDs secondaires



Cibles des ODDs secondaires

12.5	D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
Commentaire	



17.14	Renforcer la cohérence des politiques de développement durable
Commentaire	Changement du règlement communal pour influencer sur la collecte séparée des déc

17.17	Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière
Commentaire	Participation à des syndicats intercommunaux

Rayonnement	Zone géographique concernée par l'initiative (Commune(s), Canton, Nation...)
--------------------	--

Schiffflange. Le système du sas à ordures pour résidences a un rayonnement national. Le règlement communal de Schiffflange a fait l'objet de conférences de présentation à la demande d'autres acteurs désirant s'en inspirer.